

Plus d'infos ?

Tout savoir sur la prolongation, le renouvellement, la rémunération, le mouvement ? Un **article complet** sur notre site :

www.se-unsa67.net

*Entrant dans le métier / Stagiaires /
Certification des PES 2025 : TOUT SAVOIR !*

Nous contacter

Des questions ?

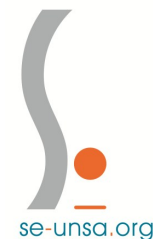
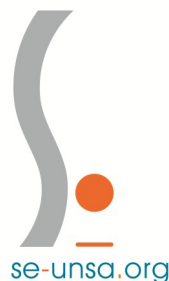
seunsa67.formation@gmail.com

03 88 84 19 19

www.se-unsa67.net

Bon courage et à bientôt !

**Sébastien et toute l'équipe
du SE-Unsa**



Stagiaire PE Ma certification

Calendrier, Jury de certification,
Titularisation...TOUT SAVOIR !



Sébastien THOMAS

*Responsable « Entrer dans le métier »
au SE-Unsa*

seunsa67.formation@gmail.com

Le
syndicat
utile

AGIR
& OBTENIR



Calendrier 2025

Rapports et visites

- **3 avril 2025** : date butoir pour la rédaction du rapport d'évaluation du tuteur
- **Du 22 avril au 27 mai** : visites des IEN dans les classes.
Si plus de 36 jours d'absence, pas de visite de l'IEN.
- **29 mai** : retour de l'avis du directeur de l'INSPE (pour les PES 50% uniquement)

Jury de certification

- **11 juin** : 1ère réunion du jury de certification pour étudier les dossiers des PES. Ils font le point sur ton année de stage, et confrontent les rapports tuteur et IEN (et INSPE pour les PES 50%).
2 verdicts possibles : convoqué ou non à un entretien avec le jury de certification.

Certains PES seront convoqués (par mail ou tél) à cet entretien avec le jury de certification.

Si tu es convoqué(e), n'hésite pas à nous contacter pour t'aider à **préparer ton entretien** !

Cas particulier des PES recrutés via le BOE (RQTH)
L'entretien est automatique afin de faire le point sur l'année de stage.

- **A partir du mercredi 18 juin** : consultation des dossiers via COMPAS pour tous les PES, afin de se préparer à l'entretien

- **Mercredi 25 et jeudi 26 juin** : entretiens avec le jury de certification pour les PES concernés

Pour les PES qui ne seront pas convoqués à cet entretien **au plus tard le 25 juin, ça sent bon la certification !**
Il ne vous reste plus qu'à terminer l'année (ou valider les impératifs de formation INSPE) afin d'être certifiés.

- **Vendredi 4 juillet** : réunion finale du jury de certification pour délibérer suite aux entretiens

Verdict du jury de certification

Moins de 36 jours d'absence, avis du jury favorable : **certification**

Moins de 36 jours d'absence, avis de jury défavorable : **renouvellement de stage** ou **licenciement** (la plupart du temps pour insuffisance professionnelle ou mise en danger avérée d'un/des élèves)

Plus de 36 jours d'absence : **prolongation** de stage.

- **Juillet/août** : édition des arrêtés de titularisation, de renouvellement, de prolongation et de licenciement.

Cas du licenciement : réception d'un courrier début juillet

Cas du renouvellement (2ème année de PES) ou de la **prolongation** : réception de l'info début juillet pour des raisons d'affectation

Cas de la certification : aucune info durant l'été; les arrêtés de titularisation vous parviendront fin août.